

Nombre de Conseillers :

en exercice 14
présents 12
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil cinq, le 9 mai à vingt heures trente
le Conseil Municipal de la commune de **CLUSSAIS LA POMMERAIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la
présidence de M. CHARRUYER Dominique, Maire

Date de convocation : **28 avril 2005**

PRESENTS : Fouche E, Balland J-M, Robichon H, Déchaine B,
Tourancheau J-P, Martin C, Deprin J, Fouché R, Brault M, Foucher L,
Rocheffort M, Charruyer D, maire
ABSENTS: Blanchard P, Champhoyaux D,

Concernant la révision des tarifs de concession dans le cimetière
communal, le Maire présente au conseil les tarifs pratiqués dans les
communes voisines.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire :

Objet :
Concession cimetière

DECIDE

Art 1 : le tarif des concessions perpétuelles est fixé à 25 € le m2 ,
- pour un l'emplacement d'une tombe (3 m2) le coût sera de 75 €
- pour l'emplacement de deux tombes juxtaposées (6 m2) le coût
sera de 150 €

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

13 MAI 2005

Art 2 : les familles désirant réserver un emplacement dans le
cimetière communal devront s'acquitter de la redevance s'y
afférente.

Art 3 : Les familles faisant réaliser un caveau dans le cimetière
communal sur un emplacement non réservé, doivent s'acquitter de
la redevance, au même titre que les concessions réservées.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

018178

Nombre de Conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13

PREFECTURE DES DEUX-SÈVRES

27 MAI 2002

L'an deux mil deux, le 21 mai à vingt heures trente
le Conseil Municipal de la commune de **CLUSSAIS LA
POMMERAIE** dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à
la Mairie, sous la présidence de M. CHARRUYER Dominique, Maire

Date de convocation : 14 mai 2002

PRESENTS : Fouche E, , Balland J-M, Brault M, Déchaine B,
Martin C, Fouché R, Brunet L, Tourancheau J-P, Champhoyaux D,
Rochefort M, Robichon H, Blanchard P, Charruyer D, maire

ABSENTS: Deprin S, Foucher L,

Le Conseil après délibération établit le tarif des emplacements
dans le columbarium.

Objet : Tarif Columbarium

Chaque demandeur, devra s'acquitter de la somme de **540
euros** pour obtenir une concession **perpétuelle** au columbarium.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

